**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-35E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE GUINEE BISSAU**

*24 Janvier 2020*

*Prononcée par :PIME Germain Zong-Naba*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de la République de Guinée-Bissau et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national.

Le Burkina Faso salue les progrès réalisés par la Guinée-Bissau en matière de droits de l’homme depuis son deuxième examen en 2015.

Le Burkina Faso se réjouit, en particulier de la création du Bureau pour l'égalité des sexes ainsi que l’organisation pacifique des élections présidentielles en 2019.

Malgré ces progrès, le Burkina Faso est préoccupée par la persistance des mutilations génitales féminines et des mariages d’enfants, nonobstant l’existence d’un cadre législatif qui interdit de telles pratiques.

C’est pourquoi, le Burkina Faso recommande à la Guinée Bissau :

1. d’adopter le code de protection intégrale de l'enfant en cours d'élaboration, en vue de garantir la protection des enfants contre toutes formes de violence ;
2. d’appliquer effectivement la législation en vue d’éliminer toutes les formes de discrimination et de violences à l’égard des femmes.

Pour conclure, nous souhaitons à la Guinée-Bissau un examen couronné de succès.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**